



République Française

Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

DECISION DU MAIRE

2025/DGS/NLB/371

OBJET : SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE RELATIF A ACHAT ET LIVRAISON DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE DE LA VILLE DE NANGIS – LOT 01 - FRUITS ET LEGUMES FRAIS ET PRODUITS DE 4EME ET 5EME GAMME

Nolwenn LE BOUTER, Maire de la commune de Nangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L2121-22,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°2020/JUIL/049 en date du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé de déléguer à Madame le Maire, les attributions visées dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis d'attribution de la commission d'appel d'offre en date du 15 octobre 2025 ;

Vu le rapport d'analyse des offres établi par les services municipaux ;

Vu le budget de l'exercice,

Considérant que, pour le lot n°1 – Fruits et légumes frais et produits de 4e et 5e gamme, la société MAG PRIM, dont le siège social est situé 541 avenue de l'Europe – 77240 Vert-Saint-Denis, immatriculée au RCS de Melun sous le numéro B 401 346 978, a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection fixés dans le règlement de la consultation ;

Considérant que cette entreprise répond aux exigences techniques, qualitatives et sanitaires définies dans le cahier des charges, notamment en matière de fraîcheur, de traçabilité et de régularité des approvisionnements ;

Considérant qu'il y a lieu, dans l'intérêt du service public communal, de signer l'accord-cadre correspondant avec la société MAG PRIM ;

DECIDE

Article 1 :

De signer l'accord-cadre à bon de commande relatif à l'achat et à la livraison de denrées alimentaires pour le restaurant scolaire de la Ville de Nangis – Lot n°1 : Fruits et légumes frais et produits de 4e et 5e gamme, avec la société MAG PRIM, 541 avenue de l'Europe – 77240 Vert-Saint-Denis, RCS Melun B 401 346 978 ;

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20251029-DEC-2025-371-AR
Date de télétransmission : 29/10/2025
Date de réception préfecture : 29/10/2025

Article 2 :

De préciser que l'accord-cadre est conclu pour un montant maximal de 160 000 euros HT pour toute la durée du contrat, à compter du 03/11/2025 jusqu'au 31/08/2029.

Article 3 :

Les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits inscrits au budget communal, au chapitre et à l'article prévus à cet effet.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif

Article 4 :

Le directeur du secrétariat général et Madame le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision du maire qui sera inscrite au recueil des actes administratifs.

Copie de cet acte sera transmise à :

- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Provins,
- Madame la directrice du service financier,
- Madame le receveur municipal,
- Le titulaire du marché.

Fait à Nangis, le 29 octobre 2025

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Certifié exécutoire compte tenu de sa
télétransmission en sous-préfecture

Le

Et de la transmission ou notification et
publication

Le

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de MELUN dans le respect du délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20251029-DEC-2025-371-AR
Date de télétransmission : 29/10/2025
Date de réception préfecture : 29/10/2025



ACTE D'ENGAGEMENT

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Achat et livraison de denrées alimentaires pour le
restaurant scolaire de la Ville de Nangis
Lot n° 1

Cadre réservé à l'acheteur

CONTRAT N°

2025 FCS 6 L 1

NOTIFIE LE

30/10/2025

MAIRIE DE NANGIS
Hôtel de ville
RUE MARECHAL DE TASSIGNY
77370 NANGIS

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20251029-DEC-2025-371-AR
Date de télétransmission : 29/10/2025
Date de réception préfecture : 29/10/2025

L'ESSENTIEL DE L'ACTE D'ENGAGEMENT		
	Objet	Achat et livraison de denrées alimentaires pour le restaurant scolaire de la Ville de Nangis
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
	Prix	Prix unitaires
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Avance	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec

SOMMAIRE

1 - Préambule : Liste des lots	4
2 - Identification de l'acheteur	6
3 - Identification du co-contractant.....	6
4 - Dispositions générales	7
4.1 - Objet.....	7
4.2 - Mode de passation	8
4.3 - Forme de contrat	8
5 - Prix	8
6 - Durée de l'accord-cadre	10
7 - Paiement	10
8 - Nomenclature(s).....	11
9 - Signature	12
ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS....	15

1 - Préambule : Liste des lots

Lot(s)	Désignation
01	Fruits et légumes frais et produits de 4ème et 5ème gamme Ce lot comprend la fourniture, le conditionnement, le transport et la livraison de produits alimentaires notamment suivants : La fourniture régulière de fruits et légumes frais, de saison, de qualité marchande, à maturité de consommation et conformes à la réglementation en vigueur ; La fourniture de produits de 4e gamme (produits crus, prêts à l'emploi, lavés et conditionnés sous atmosphère protectrice ou en sachet sous vide, tels que salades, carottes râpées, etc.) ; La fourniture de produits de 5e gamme (produits cuits, pasteurisés ou stérilisés, conditionnés et prêts à être réchauffés ou servis).
02	Produits laitiers et ovoproduits Ce lot comprend la fourniture, le conditionnement, le transport et la livraison de produits alimentaires notamment suivants : La fourniture de produits laitiers, incluant notamment : Lait de consommation (demi-écrémé, entier, bio ou conventionnel), Yaourts, fromages blancs, petits-suisses, Fromages à pâte molle, dure ou fondue, râpés ou en portions, Crèmes (liquides ou épaisses) et beurres. La fourniture de produits à base d'œufs (ovoproduits), incluant notamment : Œufs entiers pasteurisés en bidon ou brique, Blancs et jaunes d'œufs séparés, Œufs coquille frais ou calibrés pour usage en restauration collective.
03	Volailles fraîches et charcuterie Ce lot comprend la fourniture, le conditionnement, le transport et la livraison de produits alimentaires notamment suivants : La fourniture de volailles fraîches, découpées ou entières, prêtes à l'emploi, notamment : Poulet, dinde, pintade, canard, etc., Filets, cuisses, escalopes, aiguillettes, etc., Produits certifiés ou issus de filières qualité (Label Rouge, bio, origine France, etc.). La fourniture de produits de charcuterie, notamment : Jambon cuit supérieur (avec ou sans couenne), Rôti de porc cuit, pâté, saucisses, mortadelle, etc., Produits avec une teneur réduite en sel et en additifs, adaptés à une consommation en restauration scolaire.
04	Viande fraîche, charcuteries (porc/bœuf/veau/agneau) et viandes cuites Ce lot comprend la fourniture, le conditionnement, le transport et la livraison de produits alimentaires notamment suivants : a. Viandes fraîches La fourniture de viandes fraîches issues des espèces suivantes : porc, bœuf, veau et agneau, notamment sous formes : Entières, désossées ou découpées (rôtis, escalopes, steaks, côtes, morceaux à braiser, hachés, etc.), Prêtes à être cuisinées, sans os, avec un faible taux de déchet, Issues d'animaux abattus dans des conditions conformes à la réglementation française et européenne. b. Charcuteries crues ou cuites (hors volaille) Jambon, rôti de bœuf ou de porc cuit, pâtés, rillettes, saucisses, saucissons, etc., Adaptées à la consommation en restauration scolaire (qualité nutritionnelle, teneur réduite en sel, absence d'additifs superflus). c. Viandes cuites Viandes de porc, bœuf, veau ou agneau déjà cuites, sous vide ou pasteurisées, Produits pouvant être régénérés facilement en cuisine de collectivité.

Lot(s)	Désignation
05	Surgelés divers et produits traiteurs Ce lot comprend la fourniture, le conditionnement, le transport et la livraison de produits alimentaires notamment suivants : a. Produits surgelés divers Légumes, fruits, pommes de terre (frites, cubes, purées...), Poissons et produits de la mer (filets, portions, panés ou nature), Viandes et volailles surgelées, Produits de base ou d'accompagnement (pâtes, riz, galettes, etc.), Viennoiseries, pâtisseries et desserts surgelés. b. Produits traiteurs surgelés Plats cuisinés (hachis parmentier, lasagnes, gratins, etc.), Galettes de légumes, produits panés, quiches, pizzas, etc., Snacks ou produits prêts à cuire/régénérer, destinés à des menus adaptés au public scolaire.
06	Produits d'économat. Ce lot comprend la fourniture, le conditionnement, le transport et la livraison de produits alimentaires notamment suivants : Épicerie sèche : farine, sucre, sel, poivre, épices, condiments, levure, semoule, riz, pâtes, légumes secs, etc. ; Produits d'assaisonnement : huiles, vinaigres, moutarde, sauces (tomate, béchamel, etc.), bouillons ; Produits de base pour la pâtisserie : cacao, chocolat, arômes, levure chimique, sucre vanillé, etc. ; Produits divers : conserves (légumes, fruits, poissons), compotes, purées de fruits, aides culinaires, etc.
07	Boissons alcoolisées et non alcoolisées Ce lot comprend la fourniture, le conditionnement, le transport et la livraison des boissons destinées à la consommation dans le cadre de la restauration scolaire et, ponctuellement, lors d'événements organisés par la Ville (réceptions, buffets, événements protocolaires, etc.). Il comprend notamment : a. Boissons non alcoolisées Jus de fruits (pur jus, jus à base de concentré, sans sucres ajoutés), Nectars, compotes à boire, Sirops, Eaux plates et gazeuses, Boissons à base de lait (laits aromatisés, boissons lactées) le cas échéant, Autres boissons adaptées à une consommation par un public scolaire. b. Boissons alcoolisées (usage restreint à des occasions exceptionnelles, non destinées aux élèves) Vins (rouge, blanc, rosé) - uniquement pour événements municipaux encadrés, Boissons festives légères, à titre exceptionnel.
08	Poissons frais et produits de la mer Ce lot comprend la fourniture, le conditionnement, le transport et la livraison de produits alimentaires notamment suivants : Poissons entiers ou en filets : cabillaud, colin, merlu, lieu noir, saumon, etc. Poissons portionnés ou préparés : dos, pavés, filets sans peau ni arêtes, prêts à cuire ; Autres produits de la mer : moules, calamars, crevettes, colinette, etc., selon disponibilité et saisonnalité.

2 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : MAIRIE DE NANGIS

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :
Nolwenn LE BOUTER, Maire

Ordonnateur : Madame le Maire

Comptable assignataire des paiements : Trésor Public de Nangis,

3 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières n° 2025-FCS-005 qui fait référence au CCAG - Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations ;

☒ Le signataire (Candidat individuel),

M / Mme	Benoit GILLES
Agissant en qualité de	Directeur Commercial

☐ m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

☒ engage la société MAG PRIM sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale	SAS MAG PRIM
Adresse	541 Avenue de l'Europe
Courriel	rhd@mag-prim.fr
Numéro de téléphone	01.60.56.50.40
Numéro de SIRET	401 346 978 00018

Code APE	46.31Z
Numéro de TVA intracommunautaire	FR25401346978

☐ Le mandataire (Candidat groupé),

M / Mme	
Agissant en qualité de	

désigné mandataire :

- ☐ du groupement solidaire
- ☐ solidaire du groupement conjoint
- ☐ non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement ¹, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 3 mois à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

4 - Dispositions générales

4.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

Achat et livraison de denrées alimentaires pour le restaurant scolaire de la Ville de Nangis

Il vise à garantir un approvisionnement régulier, sécurisé et de qualité, en produits alimentaires adaptés à la restauration collective scolaire, tout en répondant aux exigences nutritionnelles, sanitaires, éducatives et environnementales portées par la collectivité.

(1) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint

La Ville de Nangis entend, à travers cet accord-cadre, assurer :

Une qualité constante des produits, en adéquation avec les besoins des enfants accueillis dans les écoles publiques communales ;

Le respect strict de la réglementation en vigueur en matière de sécurité sanitaire des aliments, de traçabilité, d'étiquetage et de conservation ;

La promotion d'une alimentation durable, en cohérence avec les objectifs de la loi EGAlim : recours à des produits sous signe officiel de qualité (Label Rouge, Bio, AOP, IGP...), produits locaux ou issus de circuits courts, réduction des produits ultra-transformés ;

La maîtrise des coûts pour la collectivité, sans compromettre la qualité nutritionnelle et environnementale attendue ;

Une logistique adaptée, garantissant le respect de la chaîne du froid et la ponctualité des livraisons dans les conditions prévues.

Le présent accord-cadre est divisé en lots afin de répondre de manière spécifique à la nature des différents produits attendus (fruits et légumes, produits laitiers, viandes, poissons, surgelés, épicerie, boissons, etc.). La description et les spécifications techniques sont définies dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), propre à chaque lot.

Les prestations définies au CCAP sont réparties en 8 lots.

4.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

4.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

5 - Prix

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans :

- le bordereau des prix ;
- le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de 8 %.

Le bordereau de prix unitaire (BPU) fourni dans l'offre du titulaire n'est pas exhaustif. En complément de ce BPU, l'acheteur public se réserve la possibilité de commander toute fourniture référencée dans le ou les catalogues généraux ou listes de prix publics remis par le titulaire dans son offre, y compris dans leurs versions actualisées communiquées dans les conditions prévues au marché.

L'objectif est de permettre à l'acheteur de disposer d'une offre large et diversifiée de produits, afin :

de varier les menus proposés dans le cadre de la restauration scolaire,

de bénéficier des éventuelles promotions ou opérations commerciales proposées par le titulaire,

et ce, sans avoir à recourir à des bons de commande complémentaires, dans la limite de l'objet et des montants du marché.

Les produits commandés hors BPU mais présents au catalogue feront l'objet d'une application des taux de remise forfaitaires, fermes pendant toute la durée du marché, tels que définis dans le bordereau de remises appliquées au(x) catalogue(s).

Les prix facturés seront ceux résultant de l'application de ces taux de remise sur les tarifs publics du titulaire en vigueur à la date de la commande. Ces tarifs doivent être communiqués à l'acheteur sur simple demande, dans un souci de transparence et de traçabilité.

Pour les besoins particuliers non couverts par le BPU ou le catalogue, mais entrant dans le champ d'application du marché, l'acheteur pourra demander au titulaire un devis spécifique, sur lequel s'appliqueront des prix cohérents avec ceux pratiqués dans le marché.

En cas d'indisponibilité ponctuelle d'un produit, ou d'impossibilité avérée du titulaire à assurer l'approvisionnement dans les délais requis, l'acheteur public se réserve la possibilité, après information du titulaire, de se fournir temporairement auprès d'un autre opérateur économique, sans que cela constitue un manquement au marché.

Le montant total des prestations pour la durée de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Pour le lot n°01 - Fruits et légumes frais et produits de 4ème et 5ème gamme

Période	Maximum HT
1	160 000,00 €
Total	160 000,00 €

Pour le lot n°02 - Produits laitiers et ovoproduits

Période	Maximum HT
1	240 000,00 €
Total	240 000,00 €

Pour le lot n°03 - Volailles fraîches et charcuterie

Période	Maximum HT
1	160 000,00 €
Total	160 000,00 €

Pour le lot n°04 - Viande fraîche, charcuteries (porc/bœuf/veau/agneau) et viandes cuites

Période	Maximum HT
1	240 000,00 €
Total	240 000,00 €

Pour le lot n°05 - Surgelés divers et produits traiteurs

Période	Maximum HT
1	160 000,00 €
Total	160 000,00 €

Pour le lot n°06 - Produits d'économat.

Période	Maximum HT
1	220 000,00 €
Total	220 000,00 €

Pour le lot n° 07 - Boissons alcoolisées et non alcoolisées

Période	Maximum HT
1	50 000,00 €
Total	50 000,00 €

Pour le lot n° 08 - Poissons frais et produits de la mer

Période	Maximum HT
1	100 000,00 €
Total	100 000,00 €

6 - Durée de l'accord-cadre

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes ainsi que tout autre élément indispensable à leur exécution sont fixés dans les conditions du CCAP.

En cas d'urgence, le pouvoir adjudicateur pourra contacter les personnes désignées ci-après qui devront être en mesure de répondre et de satisfaire à leur demande 24 heures sur 24 :

Nom	Téléphone	Autres renseignements
Marie Pouzol	06.84.77.99.85	Responsable commercial Marché Publics
Lydie EON	01.60.56.50.40	Responsable Télévente
Alexandre Calmels	06.80.06.15.91	Responsable commercial RHD Mag Prim

7 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

Titulaire du compte	MAG PRIM SAS
Prestations concernées	Achat et livraison de denrées alimentaires pour le restaurant scolaire de la Ville de Nangis
Domiciliation	Société Général
Code banque	30003
Code guichet	01540
N° de compte	00020458856
Clé RIB	20

IBAN	FR76 30003 01540 00020458856 20
BIC	SOGEFRPP
Titulaire du compte	
Prestations concernées	
Domiciliation	
Code banque	
Code guichet	
N° de compte	
Clé RIB	
IBAN	
BIC	

En cas de groupement, le paiement est effectué sur ¹ :

- ☐ un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
- ☐ les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

8 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
15800000-6	Produits alimentaires divers
39222000-4	Fournitures pour restauration
03000000-1	Produits agricoles, de l'élevage, de la pêche, de la sylviculture et produits connexes

Lot(s)	Code principal	Description
01	15300000-1	Fruits, légumes et produits connexes
01	03200000-3	Céréales, pommes de terre, légumes, fruits et noix
01	03221200-8	Légumes-fruits

(1) Cocher la case correspondant à votre situation

Lot(s)	Code principal	Description
02	03142500-3	Oufs
02	15500000-3	Produits laitiers
03	15112100-7	Volaille fraîche
03	15131120-2	Charcuterie
04	15119000-5	Viandes diverses
05	15896000-5	Produits surgelés
05	15894000-1	Produits alimentaires transformés
06	15890000-3	Produits alimentaires et produits secs divers
07	15982000-5	Boissons non alcoolisées
07	15911000-7	Boissons spiritueuses
07	15910000-0	Boissons alcoolisées distillées
08	03310000-5	Poissons, crustacés et produits aquatiques
08	03311000-2	Poissons
08	15211100-1	Filets de poisson frais

9 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A Vert-Saint-Denis
Le 29/09/2025

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement ¹

SAS MAG PRIM
541, Avenue de l'Europe
77240 VERT ST DENIS
Tél. 01 60 56 50 40
Fax 01 60 56 50 30
Siret 401 346 978 00019

**Benoit
GILLES**

Signature numérique
de Benoit GILLES
Date : 2025.09.26
16:52:49 +02'00'

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

(1) Mention facultative dans le cas d'un dépôt signé électroniquement

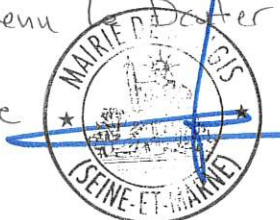
Montant de l'offre par lot		
Offre retenue	Lot(s)	Désignation
☒	01	Fruits et légumes frais
☐	02	Produits laitiers et ovop
☐	03	Volailles - charcuterie
☐	04	Viande - charcuterie
☐	05	Surgelés - Traiteurs
☐	06	Produits d'économat.
☐	07	Boissons diverses
☐	08	Poissons - produits mer

La présente offre est acceptée

A Nangis
Le 29 octobre 2025

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du

Ndweni L. Dester
Naire



NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

☐ La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....

☐ La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :
.....

☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
.....

☐ La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....

et devant être exécutée par : en qualité de :

- ☐ membre d'un groupement d'entreprise
☐ sous-traitant

A
Le

Signature ¹

(1) Date et signature originales

Consultation n° : 2025-FCS-005

Page 14 sur 15

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20251029-DEC-2025-371-AR
Date de télétransmission : 29/10/2025
Date de réception préfecture : 29/10/2025

ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	Totaux			